

RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LES COLLECTIVITES

Écoles et associations

L'inscription se fait à **titre individuel** et sous la responsabilité du représentant de la collectivité.

- 1 La **cotisation** est **gratuite** et valable un an de date à date.
- 2 Les emprunts :
 - Les médias empruntés doivent être adaptés à l'âge du public de la collectivité.
 - Un maximum de deux médias par membre de la collectivité est autorisé, dont une seule BD ou un seul manga.
 - Le **prêt** est **gratuit** et sa durée est de **quatre semaines**. La date de retour des médias est précisée sur le ticket de prêt.
 - Une seule prolongation de quatre semaines est possible pour autant que le média ne soit pas réservé. **A défaut de prolongation, il sera fait application des taxes de retard.**
 - **Taxes de retard :**
 - ° **0,10 €** par livre et par jour de retard, en ce compris les dimanches, jours fériés et jours de fermeture.
 - ° **0,50 €, 1 €, 3 € ou 5 €** par jeu et par semaine de retard.
 - Tout retard de plus de deux semaines entraînera des frais de rappel (lettre **2 €**, appel téléphonique **1 €**, facture **2 €**).
Aucun prêt ne sera consenti tant qu'un montant supérieur à **10 €** reste dû.
Sans réaction de la part du responsable, celui-ci pourra être l'objet d'une mesure d'exclusion et ce, nonobstant toute action que l'asbl pourrait être en droit d'intenter à son encontre.
 - Pour les écoles uniquement : les derniers médias seront prêtés le 31 mai pour un retour au plus tard le 30 juin.
- 3 Tout média perdu, détérioré ou rendu inutilisable devra être remboursé au prix d'origine. Pour les jeux, le prix coûtant de la pièce manquante sera demandé, ou à défaut, minimum **2 €** de dédommagement par pièce. Si la perte entraîne une trop grande dégradation du jeu, le remboursement complet peut être demandé.
- 4 La fréquentation des bibliothèques et des ludothèques avec un groupe se fait uniquement sur rendez-vous.
- 5 **L'inscription comme collectivité implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement ainsi que du règlement général de l'asbl.**